



Assurance maison arrêté,qu'elles consequences cela peut engendrer

Par **hemart**, le **24/10/2009** à **08:47**

Bonjour, notre belle mere vient d'arreter son assurance maison, que peut t'il se passer en cas de sinistre, seront nous obligés de continuer à payer les dégats, si il lui arrive un gros probleme de santé: grave maladie ou décès? nous pouvons nous souscrire à sa place, une assurance sur sa maison pour nous couvrir de tous les problemes que cela peut engendrer?

Par **chaber**, le **26/10/2009** à **06:53**

Bonjour, A quel titre intervenez-vous? Héritier? Pour préserver le capital que représente cette maison, vous pouvez souscrire une assurance Multirisques au nom de l'indivision. Si vous réglez vous-même les primes, conservez précieusement les quittances pour faire valoir, lors de la succession, un remboursement des primes versées